PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP29-2023 adopté le 2 octobre 2023

Règlement numéro 0<-2023 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » à même une partie de l'aire résidentielle de faible densité « Rf »

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 octobre 2023;

Le **< 2023**, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme est modifié afin d'agrandir l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » à même une partie de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » de la façon suivante :

   2.1. Modifier l'annexe A intitulée « Les grandes affectations du sol » de façon à agrandir l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » à même une partie de l'aire résidentielle de faible densité « Rf », dans le secteur situé à l'intersection des rues Robitaille et d'Old-Shefford,

   le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 28 septembre 2023.

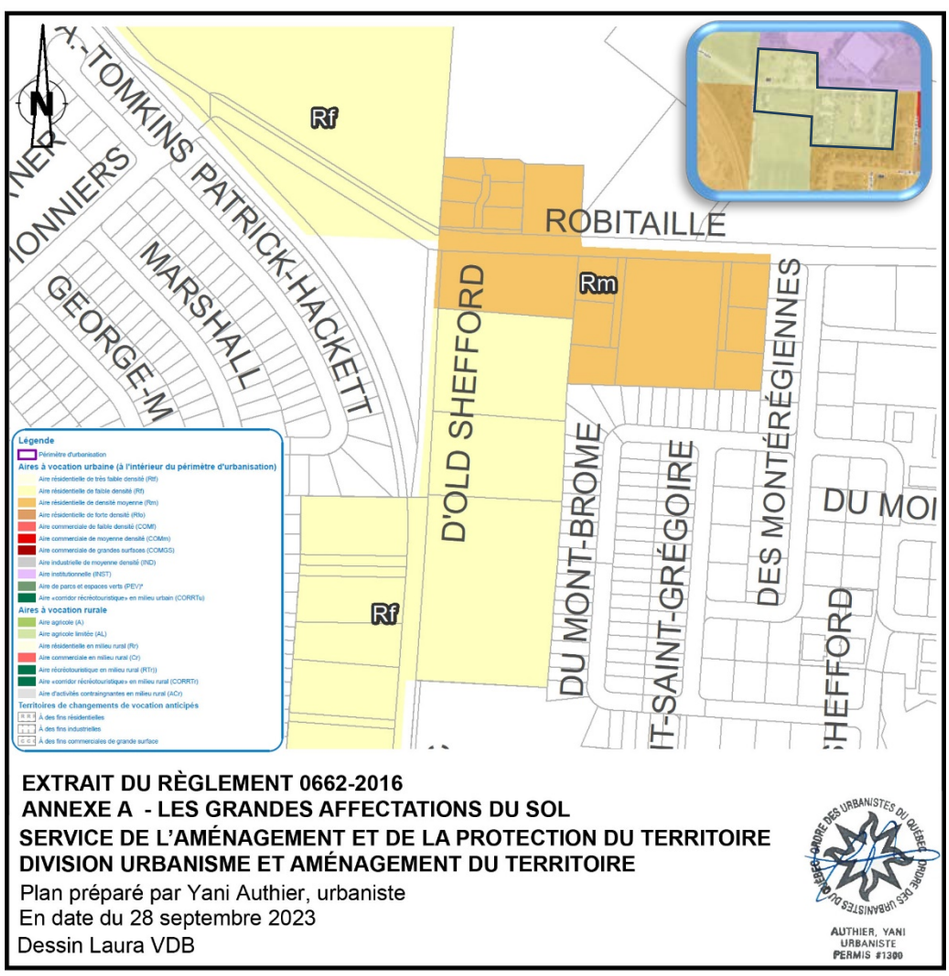

3. Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme n'est pas autrement modifié.

4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance	Me Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse	Me Joannie Meunier, greffière adjointe